

Parti Islam

Des zozos et des idées

Ses propositions sur le fil du sexisme et du refus des droits de l'homme dérangeant. Certains veulent l'interdire, d'autres pensent qu'il est sans importance, d'autres veulent le combattre sur ses idées. Ses représentants disent être mal compris.

Texte et
photographies:
Nicolas Sohy

Il ne semble pas pour le moment bien dangereux et on le voit mal, au prochain scrutin, débarquer en force dans les conseils communaux. Le parti Islam ne compte d'ailleurs actuellement que deux élus: Redouane Ahrouch à Anderlecht et Lhoucine Aït Jeddig à Molenbeek-Saint-Jean. Leur formation politique entend au mois d'octobre prochain présenter 28 listes électorales différentes: 14 en Région bruxelloise et le même nombre en Wallonie où elle privilégie les grandes villes (Liège, Charleroi, Namur et Mons). Même s'ils font carton plein, relativise le politologue de l'UCL Benjamin Biard, ça ne représentera jamais qu'un grain de sable dans ce terrain de jeu large de 589 communes. Aucun risque non plus de les voir briguer une majorité dans l'une d'elles, du moins dans les toutes prochaines années. Pourtant, ce mouvement inquiète non seulement les citoyens, mais également les élus des partis traditionnels. Au MR, par les voix de Richard Miller et Georges-Louis Bouchez, on dit vouloir l'interdire, ou empêcher les rassemblements de ses membres, afin d'éviter une percée grâce à son "appel au religieux". Même son de cloche du côté de DÉFI, du PS et de plusieurs partis flamands. Chez Écolo, le coprésident Patrick Dupriez nuance: "Je ne vois pas sur quelles bases démocratiques on pourrait l'interdire. C'est leur liberté. À nous de la combattre sur le plan des idées". Les idées? Islam soutient notamment la séparation des hommes et des femmes dans les transports en commun et l'interdiction pour une candidate d'occuper la tête de liste lors des élections. "C'est →

→ un retour en arrière. Leurs propositions manquent de jugeotte, réagit Sofia Bennani, échevine cdH à Anderlecht. Ce parti, c'est une bande de zozos qui, sans les réactions des autres élus, auraient pu disparaître. Ils n'en demandaient pas tant."

Dans leur quartier général de Molenbeek à proximité de la station de métro Étangs Noirs, les cadres du parti Islam disent plutôt regretter ce "rapage médiatique". Dans le coin de la pièce, un drapeau belge. Sur la table, des spéculoos. Lhoucine Aït Jeddig, apparemment attaché à notre monarchie et qui prétend vouloir faire de la Belgique "un exemple pour l'humanité", se défend: "Quand un nouveau parti apparaît, ça crée de l'apprehension. Ça a été le cas pour Écolo et le PTB. Ensuite, notre projet se réfère au Coran et à la sunna. Or, dès qu'une proposition s'appuie sur l'islam, ça provoque une tempête. Mais on fait des propositions concrètes, comme le font les autres". À côté, le président de la formation Abdelhay Bakkali Tahiri se fait plus discret. Il n'intervient que pour arrondir les angles. Selon lui, la séparation des sexes dans les bus est une proposition intelligente et pertinente qui répond à une demande qui suit l'affaire Weinstein et le mouvement "Balance ton porc". "Aujourd'hui, on fait face à une mixité non contrôlée. On propose de laisser les femmes entre elles et les hommes entre eux. Ceux que ça ne dérange pas, les couples, pourront voyager ensemble. Ce n'est pas de la ségrégation comme on l'a entendu. Pour la séparation des sexes dans les vestiaires, personne ne parle de changer la Constitution. Notre proposition, c'est pour le bien-être." Quant à la position des femmes sur les listes électorales, il est contre la position de ses deux élus. "On a ce débat en interne. Dans certaines communes, ce sera peut-être plus opportun de mettre une femme, car elle est la plus compétente."

La charia avant les bœufs

Les cadres du parti Islam se montrent rassurants et nuancés. Ils se disent démocrates et même féministes, acquiesce le président. "Pourquoi pas? Si la justice est avec le féminisme, notre langage sera fémi-

niste.” L’élus de Molenbeek insiste toutefois sur ses priorités. L’égalité des sexes n’en est pas une, contrairement à la lutte contre les discriminations à l’embauche et au logement à l’encontre de la communauté musulmane, mais aussi “de tous les citoyens quels que soient leur religion, leur orientation sexuelle, leur genre ou leur statut social et économique”.

Certes, comme le souligne Patrick Dupriez, les réponses peuvent sembler “à l’inverse de ce qu’il faut faire pour résoudre des problèmes réels”. Faut-il s’inquiéter pour autant? C’est que leur discours ne s’arrête pas là. Celui qu’on nous présente comme le “leader”, Redouane Ahrouch, exprime régulièrement sa volonté d’instaurer chez nous un “État islamique” et la “charia”. Son passé politique est par ailleurs interpellant. Il était membre du mouvement Noor qui défendait le rétablissement de la peine capitale, le mariage dès l’adolescence et une révision de la mixité dans les lieux publics. En 2012, il avait une première fois perturbé les médias, car il refusait de regarder dans les yeux les femmes journalistes en conférence de presse.

Son président le défend: “Si notre leader utilise le mot charia, c’est pour donner un électrochoc aux non-musulmans et aux musulmans. Ils se disent: “Vous voulez qu’on découpe des têtes et des mains?” Bien sûr que non. Et ils réalisent alors que la charia ce n’est pas cela. Il n’y a pas d’autorité religieuse dans l’islam. Le CNRS qualifie les talibans d’Afghanistan de “mollahs autoproclamés”. Nous sommes des mollahs autoproclamés dans le sens où nous donnons une interprétation, la nôtre, à la charia”.

Lhoucine Aït Jeddig ajoute: “La charia, c’est la loi de Dieu. Dieu n’a pas créé quelque chose qui ne fonctionne pas. La loi de Dieu, ce sont des lois équitables et neutres qui n’émanent pas d’un groupe d’hommes”. Sauf que ces dernières années, à cause d’organisations terroristes et de régimes islamistes totalitaires, ce vocabulaire a pris un sens particulier dans l’opinion publique. Alors

pourquoi l’utiliser? Pour provoquer, créer la confusion? “Non, on est là pour expliquer ce que ça signifie vraiment! Les journalistes sont dans l’émotionnel, ils cherchent le buzz. Les médias sont des fabricants d’opinion. Or, c’est leur rôle de dire ce qu’est vraiment la charia!” Elle serait, assurent-ils, complètement compatible avec la démocratie. “Les régimes totalitaires, notamment les monarchies du Golfe, utilisent l’islam politique à mauvais escient. On n’interdit pas à une femme de conduire, ni d’étudier. On n’entend pas changer la Constitution belge et on veut respecter les droits de l’homme!”

Touche pas à mon islam

Ce reproche aux monarchies du Golfe, c’est justement ce qui fait tiquer les autres élus politiques de confession musulmane. “Ils usurpent le nom d’une religion qui est celle de beaucoup de gens qui n’adhèrent pas du tout à leur projet”, regrette Jamal Ikazban, député socialiste bruxellois et conseiller communal à Molenbeek. Islam en effet ne représente pas les musulmans de Bruxelles et de Belgique. Mais s’il inquiète, c’est tout de même parce que certaines personnes issues des communautés musulmanes pourraient se laisser tenter. “Il faut l’avouer. Un certain électorat peut changer de parti politique s’il ne se sent pas écouté et compris. Il existe une frustration dans ces communautés. Clairement. Je ne le nie pas. Ils rejettent en outre tous les élus hostiles à l’égard de la religion. Les attentats n’arrangent pas les choses, avec les amal-games. Cette frustration légitime continue. Ça ne veut pas dire qu’ils vont soutenir un tel projet.”

Sofia Bennani siège au conseil communal d’Anderlecht, comme Redouane Ahrouch. Elle enchaîne: “Aujourd’hui, être musulman, ce n’est évidemment pas l’identité la plus sexy. C’est compliqué pour une partie de la communauté. Les derniers chiffres de l’Unia montrent une recrudescence de l’islamophobie et des faits de discrimination. Ce mouvement crée un climat anxigène alors que les problèmes identitaires en Belgique sont déjà nombreux”. Pendant, interdire le parti se serait pas

la solution. Les partis traditionnels, termine Jamal Ikazban, devraient plutôt redoubler d’efforts. “Toutes les idées ne peuvent pas circuler. Ça voudrait dire qu’on peut banaliser le racisme. Mais au lieu de faire semblant de s’inquiéter d’éventuels électeurs musulmans qui pourraient voter pour Islam, les élus devraient se demander comment regagner leur confiance.” ✖

Les élus du parti veulent empêcher les femmes d’être têtes de liste lors des élections.

Des populistes comme les autres?

La stratégie politique du parti Islam serait similaire à celle des autres mouvements dits "extrémistes". Benjamin Biard, politologue à l'UCL: "Le fond des deux idéologies est très différent, mais le Vlaams Belang, par exemple, bénéficie de ce type de formation, car il a un discours totalement opposé au leur. Les élus d'extrême droite vont reprendre des points de leur programme pour dire: "voilà la preuve que l'islam est une religion totalitaire". On trouverait également dans le mouvement Islam une "dose de populisme" similaire. "Ce style populiste rend populaire. D'autres partis procèdent de cette façon, comme le Parti populaire ou le PTB. Les petits partis dont les idées dérangent ont besoin de ça pour atteindre les médias. C'est un style Calimero, anti-establishment. Quant aux nuances, on a parfois un président qui se montre plus modéré ou radical que les élus ou les électeurs. C'est la stratégie de Marine Le Pen en France pour se rendre fréquentable."

Peut-on interdire un mouvement politique?

Des élus veulent éradiquer Islam.

Si proscrire un parti est impossible, il existe des garde-fous.

Sans "personnalité juridique", un parti politique n'existe pas aux yeux de la loi et ne peut donc être condamné. Pour embaucher des travailleurs, il passe par des associations satellites qui, elles, peuvent être punies par la justice. "Pour autant, les membres d'un parti sont tenus de respecter la loi, explique Thibault Gaudin, juriste et chercheur au Centre de droit public de l'ULB. Ils peuvent être condamnés individuellement pour

négalionisme, racisme, sexisme, etc." Dans l'absolu, il serait possible de changer la Constitution pour en permettre l'interdiction. Politiquement, ça semble compliqué. "La procédure particulière induit la dissolution de la Chambre et de nouvelles élections. En plus, il faut le vote des deux tiers des deux assemblées fédérales."

Il est tout de même possible d'empêcher la mise en œuvre de projets inquiétants. La justice peut interdire des rassemblements et rendre des candidats inéligibles. Si un mouvement extrémiste venait à entrer dans une majorité, il devrait en plus faire

face à certaines barrières. "Pour bénéficier d'une dotation publique, tout parti représenté à la Chambre et au Sénat doit s'engager à respecter les droits de l'homme et la démocratie. Le Conseil d'État peut, en cas d'hostilité manifeste, sanctionner financièrement." Au niveau communal, ces mécanismes n'existent pas. "Mais les Régions exercent un devoir de tutelle et pourraient rappeler le bourgmestre à l'ordre. La Cour européenne des droits de l'homme pourrait également intervenir. Même si Islam arrivait au pouvoir dans l'une ou l'autre commune, son potentiel de nuisance serait donc assez limité."